UZÈS GESTION

RAPPORT ARTICLE 29

Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019

Décembre 2025

22/06/2026

I. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Conformément à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 du 21 mai 2021, Uzès Gestion établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière d'investissement responsable.

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 1980 (agrément GP04000053), Uzès Gestion est une filiale à 100% de la Financière d'Uzès.
Au 31/03/2025, les actifs sous gestion s'élèvent à 461 millions d'euros.

Les gérants d'Uzès Gestion ont la conviction que la prise en compte explicite des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement leur apporte une vision plus exhaustive des entreprises et leur permet de mieux appréhender la manière dont elles gèrent les risques et opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables, de la performance de long terme. A cet égard, cette démarche relève pleinement de notre responsabilité fiduciaire et de nos devoirs en tant qu'actionnaire actif.

A. Notre politique générale de prise en compte des critères ESG dans notre stratégie d'investissement

Uzès Gestion associe exclusions normatives/sectorielles et intégration des critères ESG. Pour l'ensemble de ses actifs sous gestion directe, exclusions normatives et sectorielles suivantes : investissements non conforment aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies, entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) chez MSCI, entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique.

En outre, les fonds ISR d'Uzès Gestion appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires : sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le tabac, les casinos, les jeux d'argent et paris, la pornographie.
Ces fonds suivent parallèlement une politique d'intégration ESG dont l'objectif est d'effectuer, préalablement à tout investissement, une analyse extra-financière systématique des sociétés. Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG. La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class/Best effort permettant de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps. Toutefois, afin de ne pas autoriser la sélection d'émetteurs aux pratiques ESG trop faibles et porteuses de risques de réputation une note minimale est requise. Uzès Gestion s'appuie sur l'analyse extra-financière de MSCI et retient l'échelle ESG de ce fournisseur pour noter les sociétés.

B. Une communication régulière et transparente au profit de nos souscripteurs d'OPC ISR

Uzès Gestion met à disposition des souscripteurs de ses OPC ISR, l'ensemble des documents réglementaires (DIC, prospectus, rapports annuels, rapports SFDR), sur son site internet.
Des rapports relatifs à notre approche responsable sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion (https://www.finuzes.fr/uzes-gestion/).

Le prospectus rappelle ainsi la prise en compte des critères ESG, et met en avant la gestion des risques et la contribution à la performance financière comme objectifs.
Le DIC détaille la stratégie ESG des fonds et s'inscrit dans le cadre des labels ISR ou Greenfin en reprenant les exigences des référentiels et en fixant les seuils retenus pour la gestion (notation).

Chaque mois, Uzès Gestion réalise un reporting ESG pour ses fonds labellisés ISR ou Greenfin.
Pour chacun des piliers ESG, deux indicateurs d'impact principaux ont été retenus. Afin de faciliter les comparaisons entre valeurs, notre choix s'est porté principalement sur des indicateurs à dimension universelle (i.e. valable pour la plupart des secteurs d'activité).
Ces indicateurs sont des points clés de dialogue lors de nos rencontres avec les sociétés.
Nos reportings intègrent une page « méthodologie et définitions » afin de faciliter la lecture de nos documents et la bonne compréhension des indicateurs présentés.

PILIER ENVIRONNEMENT :

- **Emission de gaz à effet de serre**

Nous suivons l'intensité carbone des entreprises sur la base des informations disponibles sur les scopes 1 et 2. Cette donnée s'exprime en tonne de CO2 par million de chiffre d'affaires ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

- **Stress hydrique**

Les enjeux autour de l'utilisation, la gestion et le retraitement de l'eau figurent parmi les plus sensibles. Pour chaque entreprise, le score de stress hydrique évalue leur capacité à gérer les risques liés à l'eau dans la conduite de leurs activités ainsi que leur positionnement face aux problématiques de recyclage, d'efficience de consommation dans les processus de production, de recours à des solutions alternatives.

PILIER SOCIAL :

- **% de femmes au conseil d'administration**

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution de la part des femmes au sein du conseil d'administration.

- **Développement du capital humain**

Le développement du capital humain est un indicateur central dans l'analyse du climat social des entreprises. L'analyse porte sur la capacité des entreprises à attirer et retenir les talents, à former ses collaborateurs et à développer leurs compétences.

PILIER GOUVERNANCE :

- **% d'administrateurs indépendants**

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

- **Comportement éthique**

Le comportement éthique des entreprises est un élément indispensable à la bonne marche et à la pérennité de leurs activités. Il influence directement leurs relations avec les différentes parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, communautés, investisseurs…). L'analyse porte

notamment sur les problématiques de fraudes fiscales ou comptables, corruptions, blanchiment d'argent, violations des règles de concurrence, mauvais comportement des dirigeants.

Enfin, en vue de suivre le positionnement de ses fonds au regard des droits de l'Homme, Uzès Gestion s'assure de la conformité des émetteurs en portefeuille au pacte mondial des Nations Unies.

C. Adhésion de l'entité ou de certains fonds, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

En tant que signataires des PRI (principes pour l'investissement responsable), nous sommes soucieux de contribuer à une meilleure transparence dans la publication des données relatives aux risques de durabilité et répondre ainsi aux attentes de nos clients.

Signatory of: PRI Principles for Responsible Investment

En octobre 2025, **Uzès Gestion a obtenu le renouvellement du Label Greenfin pour le fonds Prestige Luxembourg Uzès Biodiversité.**

A fin décembre 2025, 4 OPC actions d'**Uzès Gestion disposent du Label ISR** :

OPC	Classe d'actifs	Univers	Approche
Uzès Monde	Actions	Monde	Best In Class/Best Effort
Uzès PEA	Actions	Zone Euro	Best In Class/Best Effort
Prestige-Luxembourg Uzès Sport	Actions	Monde	Best In Class/Best Effort
Uzès Santé	Actions	Monde	Best In Class/Best Effort

Le label Greenfin et label ISR ont été délivrés par Afnor Certification pour le compte du ministère de l'Economie et des Finances ainsi que le ministère de la Transition énergétique et de la Cohésion des Territoires.

GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE

investissement socialement responsable ISR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Ressources humaines :
Uzès Gestion s'appuie sur une équipe composée de trois gérants d'OPC en charge de la gestion de fonds labellisés ISR ou Greenfin et sur un responsable ISR, membre de la direction de la société de gestion, chargé de piloter la démarche ISR de l'entité.

Afin de développer et renforcer son positionnement de société de gestion engagée sur les questions relatives à l'investissement responsable, Uzès Gestion a développé des actions internes et externes.

En interne, la société a la conviction que la mise en place d'un écosystème partagé est nécessaire à une bonne appréhension des problématiques de développement durable par l'ensemble de ses collaborateurs. Cela s'est traduit par :

- la mise en place d'un comité ISR mensuel incluant la direction générale afin de fixer les objectifs et ambitions de la société de gestion en matière d'investissement responsable, piloter le bon déroulement des projets arrêtés et assurer une veille sur l'actualité ISR notamment réglementaire,
- la mise en place d'une formation complète à la finance responsable pour l'ensemble des gérants d'Uzès Gestion,
- la réalisation d'études sectorielles mettant en exergue les enjeux ESG.

En externe, Uzès Gestion renforce son ancrage sur l'investissement responsable en s'associant à différentes initiatives :

- participation à des conférences de place sur les sujets ESG (AFG/FIR),
- participation à des forums entreprises abordant RSE et engagements ESG,
- intervention de collaborateurs pour des formations consacrées à la finance responsable dans des établissements d'enseignement supérieur.

Ressources financières :
Le budget consacré par Uzès Gestion aux données ESG est significatif à l'échelle de la société de gestion (> 55K€).

Ressources techniques :
Uzès Geston utilise des fournisseurs de données ESG externes, dont MSCI ESG Manager, Clarity AI, Bloomberg.

B. Renforcement des capacités internes de l'entité

Pendant l'exercice 2025, Uzès Gestion a principalement renforcé ses capacités internes via la poursuite de son programme de formation relatif à l'ESG à destination en particulier des nouveaux collaborateurs.
Au cours de l'exercice, plusieurs présentations sectorielles incluant les enjeux ESG ont été réalisées.
Le comité ISR mensuel a permis de suivre l'évolution du cadre réglementaire sur les sujets de finance durable.

III. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Afin d'apporter une dimension transversale aux sujets ESG/ISR et favoriser leur appropriation par l'ensemble des collaborateurs, Uzès Gestion a mis en place un comité ISR associant la direction générale et des représentants des équipes commerciales, de gestion et conformité du groupe Financière d'Uzès.
Ce comité mensuel a pour mission de porter l'ambition ISR d'Uzès Gestion et de sa maison mère la Financière d'Uzès.
Il fixe les objectifs de la société de gestion en matière d'investissement responsable, pilote le bon déroulement des projets arrêtés, notamment les projets de labellisation ISR, et assure une veille sur l'actualité ISR, en particulier réglementaire.

Au niveau commercial, le responsable des Relations Investisseurs d'Uzès Gestion et les gérants apporteurs d'affaires de la Financière d'Uzès sont les porte-paroles de la démarches ESG d'Uzès Gestion auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine et des prospects.

Le comité mensuel ISR est animé par le Président du directoire d'Uzès Gestion. Les sujets ISR/ESG lui sont directement rattachés. Il intervient régulièrement en tant que formateur dans l'enseignement supérieur (mastère spécialisé en RSE et Développement durable).
Le Président du directoire et la RCCI d'Uzès Gestion sont titulaires de la certification « Finance durable » de l'AMF.

En novembre 2023, le Conseil d'Administration de la Financière d'Uzès a reçu un mémorandum de veille réglementaire préparé par Uzès gestion, couvrant les principales évolutions réglementaires relatives à l'ESG.

B. Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de l'entité

L'appropriation par les équipes de gestion des facteurs ESG et des problématiques de durabilité affectant les sociétés dans lesquelles elles investissent est indispensable.

A ce titre, Uzès Gestion inclut dans leur évaluation des critères relatifs à l'ESG pouvant porter sur :

- le respect de la démarche ISR de la société de gestion et notamment de ses politiques d'exclusion normatives et sectorielles,
- le respect des critères définis par les labels ISR et/ou Greenfin le cas échéant,
- la qualité de l'analyse des risques ESG liés aux sociétés cibles,
- les actions d'engagement menées vis-à-vis de ces sociétés,
- la participation à des formations/conférences relatives à l'ESG.

La rémunération variable des membres du directoire d'Uzès Gestion tient compte de leur implication effective dans la mise en œuvre et la supervision de la stratégie d'investissement responsable de la société de gestion.

IV. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS ET SA MISE EN OEUVRE

En 2025, Uzès Gestion a pris part à 87 Assemblés Générales et s'est ainsi exprimée sur 1 545 résolutions. 241 résolutions (15,6% du total) ont fait l'objet de votes « contre » qui se répartissent de la façon suivante :

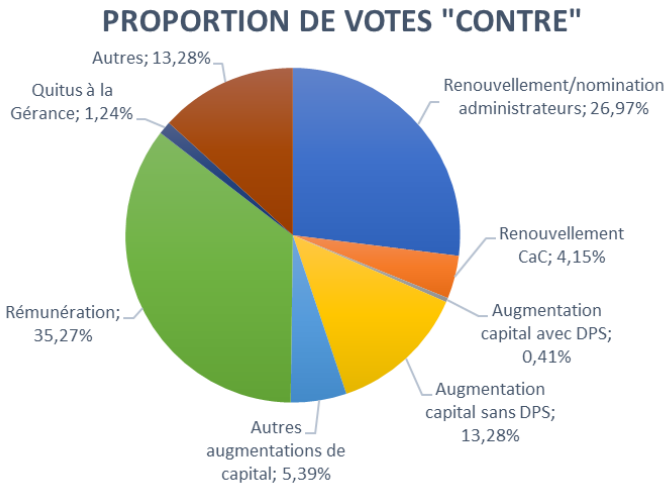

Une attention toute particulière a été portée :

- Aux opérations en capitale dilutives pour les actionnaires,
- Aux modifications statutaires du droit des actionnaires,
- Aux nominations des membres du conseil d'administration ou de surveillance,
- Aux éléments de rémunération des dirigeants.

En tant qu'investisseur responsable, la prise en compte des enjeux ESG dans l'exercice de nos droits de vote est incontournable dans la mesure où ils influent, au-delà des résultats financiers, sur la performance de long terme. Nous accordons ainsi une importance particulière aux résolutions portant sur les sujets de gouvernance et les problématiques de durabilité.

En 2025, Uzès Gestion a accentué le nombre de ses rencontres avec les entreprises.

131 actions de dialogues ont été effectuées au cours desquelles différents sujets ESG ont été abordés.
Ces temps d'échanges permettent d'initier et de développer un dialogue constructif avec les entreprises portant sur deux axes principaux :

1. les enjeux ESG mis en exergue par l'équipe de gestion à la lumière des principales thématiques d'engagement (politiques de transition climatique, critères sociaux et de gouvernance, respect du Pacte mondial des Nations Unies)
2. la gestion des éventuelles controverses en lien avec la politique de controverses d'Uzès Gestion.

Contenu de la politique d'engagement ESG

Au regard de sa taille et de ses moyens, Uzès Gestion a fait le choix d'engager prioritairement les émetteurs des « secteurs à fort impact climatique » tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288. Conformément aux attentes du label ISR (référentiel n°3, mars 2024), 20% de ces émetteurs présents dans nos fonds labellisés ISR font l'objet d'un acte d'engagement d'une durée maximale de 3 ans.

Les actions d'engagement concernent principalement :

- L'analyse des différentes cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3) de l'émetteur et la cohérence entre la trajectoire définie par les cibles et les scénarios sectoriels alignés avec les objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris ;
- L'analyse des moyens mis en œuvre par l'émetteur pour atteindre les objectifs de trajectoire fixés (plans d'actions mis en place, ressources financières allouées, stratégie d'engagement de l'entreprise vis-à-vis de sa chaine de valeur pour favoriser la réduction des émissions, recours à des mécanismes de compensation carbone…) ;
- L'analyse de la gouvernance mise en place par l'émetteur et de sa capacité à mettre en œuvre la stratégie d'atteinte des ambitions climatiques (politiques définies, composition et implication des organes de direction, transparence du reporting climat…).

Elles font l'objet d'un ou plusieurs échanges directs avec les émetteurs ou d'un questionnaire adressé formellement aux équipes concernées.
Ces actions d'engagement ont pour objectif l'amélioration de la qualité et du degré d'exhaustivité des réponses obtenues sur un horizon de trois ans.

Conformément à notre processus d'escalade, l'équipe de gestion pourra engager un dialogue renforcé avec les émetteurs dont les résultats s'éloigneraient sensiblement des objectifs affichés.
Au terme d'une période de 3 ans de suivi et en cas de dégradation manifeste ou de rupture forte avec les engagements officiellement communiqués, une vente des titres concernés pourra, in fine, être envisagée.

Processus d'escalade :

Moyens dédiés à la politique d'engagement ESG

En complément des rapports publiés par les émetteurs, l'équipe de gestion d'Uzès Gestion s'appuie sur les outils et cadres externes afin d'étayer ses analyses (par exemple, MSCI, Clarity AI, CSRD, Climate Action 100+, les scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie, du One Earth Climate Model (OECM), les scénarios NGFS, SBTI ou encore de la Transition Pathway Initiative…).

V. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

A. Taxonomie européenne

Adoptée en juin 2020, la Taxonomie est une classification permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables afin de favoriser une économie bas carbone :

- elle permet aux entreprises d'identifier leur degré d'alignement avec les objectifs de la Taxonomie,
- elle facilite le fléchage des flux financiers vers des investissements durables,
- elle permet de lutter contre le « greenwashing ».

La Taxonomie couvre six objectifs environnementaux :

Une activité économique est éligible à la taxonomie lorsqu'elle figure parmi la liste des 100 activités pour lesquelles la Commission européenne a développé des critères techniques et répond aux descriptions précises de ces activités données dans les règlements délégués concernés. Une activité doit d'abord être éligible à la taxonomie avant de pouvoir être considérée, le cas échéant, alignée sur la taxonomie.

Pour être considérée comme « alignée » avec la Taxonomie, une activité doit :

Sur la base des informations fournies par Clarity AI, la part éligible et celle alignée à la Taxonomie européenne des actifs sous gestion d'Uzès Gestion se répartissent de la façon suivante au 31/12/2025 :

Objectif environnemental	Pourcentage d'alignement à la taxonomie		Pourcentage d'éligibilité à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires
	Sur la base du chiffre d'affaires	Sur la base des dépenses d'investissement	
Atténuation du changement climatique	11 %	12 %	24 %
Adaptation au changement climatique	< 0,5 %	< 0,5 %	< 1 %
L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
La transition vers une économie circulaire	< 1 %	< 0,5 %	5 %
La prévention et la réduction de la pollution	< 0,5 %	< 0,5 %	3 %
La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %

Source : Clarity AI-Uzès Gestion

B. Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Sur la base des informations fournies par Clarity AI, la part des encours d'Uzès Gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 6,76 % au 31/12/2025. Vingt entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles étaient présentes dans certains OPC gérés par Uzès Gestion, soit en direct, soit via la détention d'OPC extérieurs.

VI. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Adopté en décembre 2015 à l'issue de la COP21 et entré en vigueur en novembre 2016, l'Accord de Paris vise à contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. Il proclame également l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette).

Uzès Gestion n'a pas défini de stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, pour chacun de ses fonds labellisés ISR, Uzès Gestion suit l'évolution de leur moyenne pondérée de l'intensité carbone (en t de CO2 par million de chiffre d'affaires) qui mesure leur exposition aux émetteurs intenses en carbone sur les scopes 1 et 2.

Enfin, en ligne avec les recommandations de l'AFG, Uzès Gestion exclut de l'ensemble de ses fonds les sociétés dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité).

VII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux croissants entourant la préservation et la sauvegarde des organismes vivants et des écosystèmes ont donné lieu à la définition d'un Cadre mondial pour la biodiversité lors de la conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022 (COP15).

Près de 200 pays participants sont parvenus à un accord mondial visant à enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2030. Il se décline en 4 objectifs et 23 cibles. Les points clés de l'accord de Kunming-Montréal sont les suivants :
1. La conservation d'au moins 30% des zones terrestres et marines à l'échelle mondiale,
2. La restauration d'au moins 30% des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés,
3. La réduction de 50% du taux d'introduction d'espèces exotiques envahissantes,
4. La diminution d'au moins 50% des pesticides et produits chimiques hautement dangereux
5. La création d'un fonds spécifique en faveur des pays en développement : 20mds$ par an d'ici 2025 puis 30mds$ d'ici 2030.

La cible 15 *« Impact et dépendances des entreprises »* vise à encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement, de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables.

La cible 15 souligne également la nécessité pour les institutions financières de surveiller, d'évaluer et de communiquer de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts en matière de biodiversité.
Uzès Gestion envisage ainsi la biodiversité comme une *« nouvelle frontière de la finance durable »*.
Illustration de son engagement pour la protection du « capital naturel », Uzès Gestion a lancé début 2024 un fonds thématique actions consacré à la Biodiversité (Uzès Biodiversité).

Conséquence directe de sa thématique de gestion, le fonds Uzès Biodiversité concentre ses investissements dans les sociétés présentes dans une ou plusieurs activités liées aux sept piliers principaux définis ci-dessous :

1. La décarbonation (hydrogène, renouvelables, efficacité énergétique, industrie 4.0, mobilité décarbonée)
2. L'eau (technologie liée à l'eau, approvisionnement en eau, services environnementaux)
3. La forêt (exploitations forestières, produits à base de bois, papier et emballages)
4. Milieux urbains (rénovation, recyclage/collecte, espaces végétalisés)
5. Agriculture raisonnée (agritech, biomasse, équipements agricoles)
6. Bien être homme/animal (santé et bien-être, santé animale)
7. Consommation raisonnée (textiles, alimentaire, produits à base de plantes, biomatériaux, sécurité alimentaire).

En plus de ces sept piliers principaux, l'équipe de gestion peut investir une partie de l'actif du fonds dans des entreprises dont le chiffre d'affaires concourant au développement durable dépasse les 20%.
Dans un second temps, l'allocation du portefeuille investi respecte en permanence la ventilation suivante :

- Un minimum de 20% de l'actif net sera investi dans des entreprises de Type I, soit celles dont le chiffre d'affaires lié au développement durable représente plus de 50%.
- Un maximum de 55% de l'actif net sera investi aux entreprises de Type II, soit celles dont le chiffre d'affaires lié au développement durable est compris entre 10% et 50%.
- Un maximum de 25% de l'actif net sera investi dans des entreprises de Type III, soit celles dont le chiffre d'affaires lié au développement durable est inférieur à 10%.

L'équipe de gestion utilise principalement le référentiel MSCI pour définir la part verte des entreprises en portefeuille. MSCI nous donne le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans une ou plusieurs activités liées au développement durable dont : les énergies alternatives, l'efficience énergétique, les bâtiments basse consommation, la prévention de la pollution, la gestion durable de l'eau et l'agriculture durable.
Ces six grands thèmes et leurs sous sections associées nous permettent d'établir une correspondance avec les activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique attendues par le label Greenfin.
Cependant, lorsque la donnée est manquante, ou que celle-ci nous parait erronée, nous utilisons le % de chiffre d'affaires aligné à la taxonomie fournie par Clarity AI.
Pour les entreprises de plus petite taille, le pourcentage du chiffre d'affaires concourant au développement durable n'étant pas toujours communiqué par les fournisseurs de données extra-financières, elles font l'objet d'une étude interne afin d'établir leur part verte.
L'étude interne s'appuie sur les rapports financiers et extra financiers afin d'établir un lien concret entre une activité de l'entreprise et les 6 objectifs de la taxonomie européenne et/ou un secteur d'activité du label Greenfin.

Le fonds Prestige Luxembourg Uzès Biodiversité est labellisé Greenfin et classifié Article 9 au sens de la réglementation SFDR. Il reverse une partie de ses frais de gestion au profit du programme « Engageons-nous pour la biodiversité », porté par le fonds de dotation Play for Nature, membre de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

Enfin, le fonds suivra avec attention 3 principales incidences négatives (PAI) obligatoires soit comme mesure d'impact du portefeuille, soit comme restriction d'investissement en lien direct avec la biodiversité :

1. Intensité carbone des entreprises sur la base des informations disponibles sur les Scopes 1 et 2 (PAI #M3)
2. Préservation de la biodiversité dans les zones sensibles (PAI #M7)
3. Émission d'eau et mesure du stress hydrique de l'entreprise (PAI #M8)

VIII. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

L'analyse du couple « risques /opportunités ESG » est au cœur de notre philosophie d'investisseur responsable. La prise en compte systématique des critères ESG permet d'évaluer le degré d'engagement des entreprises sur les questions de développement durable vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants, clients et investisseurs).
Combinée à l'analyse financière traditionnelle, l'intégration des critères ESG offre une vision à 360°des entreprises pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques mais également des opportunités et relais de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables de la performance de long terme

Par essence diffus, risques de durabilité et incidences négatives sont analysés à différents niveaux de nos processus d'investissement : des politiques d'exclusion à l'intégration des notes ESG et au suivi des controverses.

La démarche d'investisseur responsable d'Uzès Gestion associe exclusions normatives/sectorielles et intégration des critères ESG. Elle se décline à deux niveaux.

1. Le premier niveau concerne l'ensemble des actifs sous gestion,
2. Le second est relatif à la politique d'investissement responsable appliquée à nos fonds ISR.

Pour l'ensemble de ses actifs sous gestion directe, Uzès Gestion applique les exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- En conformité avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) sur les armes controversées, tout investissement direct dans les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel est rigoureusement interdit.
- Les entreprises ne respectant pas l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies de 2000 sont exclues de l'univers d'investissement.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) dans la nomenclature MSCI.
- Les entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité) selon les recommandations de l'AFG.

Cette approche permet de limiter l'exposition de nos investissements à 4 grandes catégories de risques :

1. **risques réglementaires** liés aux industries controversées comme le charbon thermique à l'heure où de nombreux pays sont en train de prendre des engagements visant à réduire leurs émissions de CO2.

2. **risques de transition** issus des coûts nécessaires à l'émergence d'une économie plus durable sur le plan énergétique notamment et porteurs de dépréciations d'actifs potentiellement significatives.

3. **risques de réputation** relatifs aux sanctions encourues par des entreprises au comportement ESG inapproprié (gouvernance défaillante, atteintes aux Droits de l'Homme, impact néfaste sur l'environnement…). Le suivi des controverses permet de mieux appréhender ces risques.

   La note de controverse vise à mettre en exergue tout élément pouvant affecter la réputation des entreprises et, selon la gravité des allégations soulevées, entraîner de lourdes sanctions juridiques, réglementaires ou financières. Sur chacun des piliers ESG, MSCI s'attache à définir le degré de sévérité et l'ampleur des controverses ainsi que leur caractère structurel ou temporaire, présent ou passé. Parmi les controverses les plus sévères, citons : le non-respect des Droits de l'Homme, les faits de corruption aggravée, les actes de pollution environnementale…

4. **risques physiques** liés aux phénomènes naturels perturbateurs dont l'occurrence ne cesse de croître et dont l'impact négatif sur le bon fonctionnement des entreprises est indéniable (transports, chaîne d'approvisionnement…).

Par extension, l'ensemble de ces risques est porteur d'autres types de risques tels que les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Ils affectent directement la valorisation des actifs et peuvent entrainer de lourdes pertes, un événement de crédit, une incapacité à se refinancer…

Les fonds labellisés ISR ou Greenfin de la gamme Uzès Gestion suivent une politique d'intégration ESG dont l'objectif est d'effectuer, préalablement à tout investissement, une analyse extra-financière systématique des sociétés sur la base du couple risques/opportunités.
Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.
La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.
Toutefois, afin de ne pas autoriser la sélection d'émetteurs aux pratiques ESG trop faibles et porteuses de risques de réputation une note minimale est requise.

IX. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 – SUSTAINABLE FINANCIAL DISCLOSURE REGULATION (SFDR)

Au 31/12/2025, les actifs sous gestion d'Uzès Gestion s'élèvent à 776M€, dont 313M€ catégorisés Article 8 SFDR, soit 40% des encours totaux. Un seul fonds est catégorisé Article 9 SFDR pour 4M€ d'encours.

Nom du fonds	Classification	Catégorisation SFDR
Uzès Entreprises	Obligataire court terme	Article 8
Uzès Monde PLI	Actions internationales	Article 8
Uzès PEA	Actions Europe	Article 8
Uzès Santé	Actions internationales	Article 8
Prestige Luxembourg Uzès Sport*	Actions internationales	Article 8
Prestige Luxembourg Uzès Biodiversité*	Actions internationales	Article 9

**Au T2'2026, les compartiments de la sicav luxembourgeoise Prestige Luxembourg ont été transférés en France. Prestige Luxembourg Uzès Sport et Prestige Luxembourg Uzès Biodiversité sont désormais des FCP de droit français dénommés : Uzès Sport et Uzès Biodiversité.*

Au sens du règlement européen SFDR (EU) 2019/2088, les produits Article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales et/ ou sociales ; les produits Article 9 poursuivent un objectif d'investissement durable.

DÉCLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

LEI : 9695000LDTHLV0MP6Q81

Tableau 1

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers Uzès Gestion 9695000LDTHLV0MP6Q81
Résumé Uzès Gestion prend en compte les impacts négatifs principaux de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est le rapport consolidé des impacts négatifs principaux sur la durabilité d'Uzès Gestion. Cette déclaration d'impacts négatifs principaux couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2025.
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité L'identification et la hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont intégrées à différentes étapes de nos processus d'investissements décrites au sein de notre politique SFDR et de nos politiques d'exclusions disponibles sur https://www.finuzes.fr/uzes-gestion/notre-approche-responsable/.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Élément de mesure	**Incidences 2025**	**Incidences 2024**	**Incidences 2023**			**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Émissions de gaz à effet de serre							
1. Émissions de GES							
Émissions de GES de niveau 1	90052.83 tonnes CO2e	63306.387 tonnes CO2e	8346.976 tonnes CO2e			Couverture 99.49% Estimé 27.03% Rapporté 72.97%	Progression des encours rendant non comparable les indicateurs d'une période à l'autre.
Émissions de GES de niveau 2	9004.863 tonnes CO2e	7457.338 tonnes CO2e	2466.1328 tonnes CO2e			Couverture 99.49% Estimé 27.03% Rapporté 72.97%	Progression des encours rendant non comparable les indicateurs d'une période à l'autre.
Émissions de GES de niveau 3	596725.7 tonnes CO2e	349886.88 tonnes CO2e	115184.12 tonnes CO2e			Couverture 98.82% Estimé 37.68% Rapporté 62.32%	Progression des encours rendant non comparable les indicateurs d'une période à l'autre.

Émissions totales de GES	697 497.6 tonnes CO2e	418 539.94 tonnes CO2e	120 447.60 tonnes CO2e			Couverture 98.8% Estimé 40.79% Rapporté 59.21%	Progression des encours rendant non comparable les indicateurs d'une période à l'autre.
2. Empreinte carbone							
Empreinte carbone	1701.63 tonnes CO2e / EUR M investi	1248.59 tonnes CO2e / EUR M investi	733.58 tonnes CO2e / EUR M investi			Couverture 98.81% Estimé 40.43% Rapporté 59.57%	Progression des encours rendant non comparable les indicateurs d'une période à l'autre.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements							
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1578.14 tonnes CO2e / EUR M chiffre d'affaires	18147.69 tonnes CO2e / EUR M chiffre d'affaires	1656.58 tonnes CO2e / EUR M chiffre d'affaires			Couverture 98.81% Estimé 40.43% Rapporté 59.57%	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles							
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6.76 %	9.54%	6.85%			Couverture 98.86% Estimé 0% Rapporté 100%	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur.

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable							
Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation: 56.98% Production: 0.38%	Consommation: 56.85% Production: 0.49%	Consommation: 62.54% Production: 0.89%			Couverture 91.56%Couverture 99.97% Estimé 2.57% Rapporté 97.43% Estimé 0% Rapporté 100%	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique							
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.4698296 GWh / EUR M revenue Secteur A: 0.001496514 GWh / EUR M revenue Secteur B: 0.13113858 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.27742505 GWh / EUR M revenue Secteur D: 0.041199993 GWh / EUR M revenue	Total: 0.41203076 GWh / EUR M revenue Secteur A: 0.0012133479 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur B: 0.2505761 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur C: 0.10333526 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur D: 0.034803145 GWh / EUR M chiffre d'affaires	Total: 0.4232966 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur A: 0.0002431895 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur B: 0.11406322 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur C: 0.24658811 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur D: 0.04525245 GWh / EUR M chiffre d'affaires			Couverture 99.38% Estimé 35.89% Rapporté 64.11% Couverture 100% Estimé 45.45% Rapporté 54.55% Couverture 100% Estimé 29.82% Rapporté 70.18% Couverture 99.09% Estimé 37.88% Rapporté 62.12% Couverture 100% Estimé 40.96% Rapporté 59.04% Couverture 100% Estimé 25%	Le % élevé de données estimées (>30%) apporte un biais significatif à la lecture de cet indicateur. Dans le cadre de notre fonds labellisé Greenfin, nous renforçons le suivi et l'engagement auprès des émetteurs concernés par ces secteurs à fort impact climatique.

	Secteur E: 0.0020706654 GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.0046114624 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.0029894162 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.006504027 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.0020410863 GWh / EUR M revenue	Secteur E: 0.0038283614 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur F: 0.0003311452 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur G: 0.002723175 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur H: 0.003586659 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur L: 0.0015324613 GWh / EUR M chiffre d'affaires	Secteur E: 0.00766898 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur F: 0.00089308067 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur G: 0.0022726571 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur H: 0.0035763956 GWh / EUR M chiffre d'affaires Secteur L: 0.001237874 GWh / EUR M chiffre d'affaires			Rapporté 75% Couverture 100% Estimé 39.58% Rapporté 60.42% Couverture 99.98% Estimé 37.5% Rapporté 62.5% Couverture 100% Estimé 25.93% Rapporté 74.07% Couverture 99.84% Estimé 27.27% Rapporté 72.73%	
Biodiversité							
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité							

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.35%	0.45 %	2.32%			Couverture 98.91% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP : Natural Language Processing) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur. Dans le cadre de notre fonds labellisé Greenfin, une attention particulière est accordée à cette PAI.
Eau							
8. Rejets dans l'eau							
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.02 tonne / EUR M investi	0.002 tonne / EUR M investi	0.01 tonne / EUR M investi			Couverture 30.3% Estimé 62.66% Rapporté 37.34%	Le % élevé de données estimées (>60%), ainsi que le faible % du taux de couverture, apportent un biais significatif à la lecture de cet indicateur.

Déchets							
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs							
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5.48 tonnes / EUR M investi	188.78 tonnes / EUR M investi	4.22 tonnes / EUR M investi			Couverture 95.88% Estimé 59.85% Rapporté 40.15%	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Élément de mesure	**Incidences 2025**	**Incidences 2024**	**Incidences 2023**			**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Les questions sociales et de personnel							
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales							
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %	0 %			Couverture 98.91% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.	Maintenir le niveau de cet indicateur.

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales							
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.70%	0.42%	1.55%			Couverture 97.89% Estimé 0% Rapporté 100%	Nous renforçons notre vigilance auprès des émetteurs sur cette PAI en vue de l'amélioration de son indicateur.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé							
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12.04%	12.42%	9.01%			Couverture 71.26% Estimé 0% Rapporté 100%	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance							
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du	41.34%	41.14 %	39.05%			Couverture 97.45% Estimé 0% Rapporté 100%	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur.

nombre total de membres							
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)							
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0%	0 %			Couverture 98.87% Estimé 0% Rapporté 100%	Maintenir le niveau de cet indicateur.

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
[*Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2*] N/A
[*Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3*] N/A
[*Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3*] N/A
Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité L'identification et la hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont intégrées à différentes étapes de nos processus d'investissements décrites au sein de notre politique SFDR (https://www.finuzes.fr/uzes-gestion/notre-approche-responsable/).
Politiques d'engagement Notre politique d'engagement repose sur un dialogue constructif avec les dirigeants des entreprises de notre portefeuille, dans le cadre de notre approche d'investissement responsable. Ce dialogue nous permet de mieux comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels ces entreprises sont confrontées, en identifiant les risques ainsi que les opportunités qu'ils soulèvent. En ce qui concerne la durabilité, nous appuyons les résolutions qui encouragent les entreprises à prendre en compte les risques financiers liés aux changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Notre politique d'engagement est consultable sur le site internet (https://www.finuzes.fr/uzes-gestion/notre-approche-responsable/).

Références aux normes internationales

Signataire des PRI (principes pour l'investissement responsable), Uzès Gestion intègre à sa démarche d'investisseur responsable un corpus de textes fondateurs reconnus au plan international. Ces conventions, principes et déclarations forment un socle de référence en matière de droits fondamentaux et de comportement responsable. Ce corpus de texte est consultable au sein de notre politique SFDR (https://www.finuzes.fr/uzes-gestion/notre-approche-responsable/).

Comparaison historique

N/A

Tableau 2

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Élément de mesure	**Incidences 2025**	**Incidences 2024**	**Incidences 2023**			**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé							
Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	0.45 %	0.62 %	NA			Couverture 92.35% Estimé 0% Rapporté 100%	Poursuite de l'amélioration de cet indicateur.

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Élément de mesure	**Incidences 2025**	**Incidences 2024**	**Incidences 2023**			**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
2. Taux d'accidents							
Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	7.9360714 nombre d'accidents par million d'heures travaillées	6.278774 nombre d'accidents par million d'heures travaillées	4.598091 nombre d'accidents par million d'heures travaillées			Couverture 89.46% Estimé 0% Rapporté 100%	Nous renforçons notre vigilance auprès des émetteurs sur cette PAI en vue de l'amélioration de son indicateur.